

LE CHIFFRE **575 000****Agenda Iris 21 : 14 projets**

En septembre 2007, la ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck (Ecolo) a lancé l'appel à projets "Agenda Iris 21". Objectif? Encourager les communes et les CPAS à concrétiser des programmes et des actions durables en intégrant l'environnement, le social et l'économie. Sur les 23 dossiers soumis à Bruxelles Environnement, 14 ont été retenus. La Région bruxelloise a prévu 575 000 euros pour 2008. ■

EN VUE

Broadway à Bruxelles

Sous la direction de David Miller, "Live from Broadway" se produira du 20 au 29 mars 2008 au Centre culturel de Woluwé-Saint-Pierre. La production belge, mêlant danse et musique, mélange le meilleur des comédies musicales new-yorkaises, telles que "Chicago", "Cabaret", "West Side Story", "Show Boat" ou encore "Jekyll & Hyde". Le spectacle est organisé sous la direction musicale de David Miller, qui se produit depuis bientôt 30 ans en Europe comme pianiste, chef d'orchestre et compositeur. Infos : www.livefrombroadway.be. (Belga)

LA PHRASE

« Il est temps d'agir, le gouvernement bruxellois doit fourbir ses armes juridiques. »

DIDIER GOSUIN ET FRANÇOISE SCHEPMANS
Les deux députés MR ont interpellé, hier, Evelyne Huytebroeck (Ecolo) suite à l'annonce de Brussels Airport Company de créer un terminal "low-cost" à Bruxelles National pour 2009. Pour eux, le gouvernement bruxellois doit entamer des actions juridiques contre la procédure en cours de délivrance de permis d'urbanisme.

Propreté publique**Business écolo contre les mégots**

► Les récolteurs de cigarettes de la société Greendmedia fleurissent à l'entrée des restaurants.

► Un concept mêlant publicité et écologie.

► Une solution contre l'accumulation de mégots dans la rue.

La pause cigarette... Tous les fumeurs s'accordent pour la qualifier de "grand moment de sociabilité". Cette conception n'a jamais été aussi vraie que depuis l'interdiction de fumer dans les restaurants en janvier 2007. Depuis, de véritables phénomènes de société voient le jour: le smokalising (socialisation autour d'une cigarette) et le smirting (contraction de flirt et smoke). Tout un programme! Même les non-fumeurs esseulés à leur table se sentent contraints de sortir pour ne rien rater de cette "contre-soirée".

Environnement et business

Gauthier Van Reepinghen et Thomas De Greef, fondateurs de Greendmedia, ont eu l'idée des récolteurs de mégots, à la fin d'un dîner. "L'un de nous est fumeur, l'autre pas. On s'est retrouvés dehors tous les deux et on s'est dit en même temps: il y a

vraiment quelque chose à faire, le potentiel économique de ces petites réunions est énorme!" se souvient Thomas De Greef.

Il y a environ un an, ils quittent leur boîte de communication pour se lancer dans l'aventure des "récolteurs de mégots". Ne dites surtout pas cendriers, "ça n'a rien à voir". L'idée est simple: des réceptacles pour mégots, avec un style design et une pub occupant la moitié du display (le réceptacle), placés devant les restaurants intéressés. Environnement et business: les deux mots clefs du projet.

Les deux jeunes entrepreneurs contactent directement le secteur de l'Horeca pour éviter les lenteurs administratives des communes. D'emblée, les restaurateurs sont séduits par l'idée. En quelques mois, 510 displays sont installés dans les 19 communes bruxelloises. Plus de la moitié, dans les restaurants d'Uccle, Bruxelles-ville et Ixelles.

Les restaurateurs n'ont rien à déboursier, puisque le display leur est prêté. Leur seule responsabilité est d'éviter les dégradations. Greendmedia se charge de venir nettoyer et récupérer les mégots tous les 15 jours. Comment refuser quand on sait qu'un cendrier extérieur coûte en moyenne 300 euros?

"Le produit était sympa, design, écologique et gratuit. J'ai dit oui dès qu'ils m'ont contacté. Le service est bon, pratique, ils

nettoient régulièrement", se réjouit le propriétaire de l'un des restaurants accueillant les récolteurs. Il renchérit: "De toute façon, je devais installer un cendrier, la vue des mégots devenait insupportable. Les remarques des clients sont très positives."

Une ambition nationale

Greendmedia a préféré diffuser les publicités d'entreprises très diverses et souvent éloignées du domaine de la restauration. Nicorette, Télé Bruxelles, Sud Presse et même le Fond des infections respiratoires (Fares) ont choisi les récolteurs de cigarettes pour afficher leurs logos. Certains ont été attirés par le côté "environnement" du projet, d'autres y ont juste vu une vitrine porteuse.

A l'origine, Greendmedia pensait se limiter à la région bruxelloise pour éviter de trop gros risques financiers. Mais l'expérience bruxelloise les incite aujourd'hui à voir plus grand. Les réactions des consommateurs et des riverains, lassés de voir les mégots s'amonceler par terre, se révèlent toujours excellentes.

Des communes comme Uccle ou Ixelles envisagent, à leur tour, de financer ce type de dispositif. D'ici quelques semaines, des récolteurs sortiront de terre à Namur, Anvers, Gand, Charleroi, etc. Le pas suivant: s'installer aux portes des entreprises...

R.Be. A. (st.)



■ Les récolteurs de mégots de cigarettes de la société Greendmedia fleurissent à l'entrée des restaurants bruxellois.

JOHANNA DE TESSIERES

3 QUESTIONS À EMIR KIR

Secrétaire d'Etat à la Propreté publique (PS) en Région bruxelloise



L'interdiction de fumer dans les restaurants est d'application depuis janvier 2007. Pour l'heure, aucun dispositif n'est prévu par la Région bruxelloise pour récolter les mégots devant les restaurants.

En effet, aucun dispositif n'est pour le moment mis en place par la Région bruxelloise pour récolter les mégots de cigarettes. Mais il devient insupportable de voir des montagnes de mégots s'amonceler devant les restaurants et sur les trottoirs. Voilà pourquoi, j'ai demandé à l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) d'élaborer un plan pour équiper les commerçants bruxellois de certaines artères commerciales de Bruxelles de cendriers sur pied.

Quand ce plan pourra-t-il se concrétiser ?

Lors de mon tour des communes bruxelloises, l'échevin de la Propreté publique à Ixelles Delphine Bourgeois (FDF) m'a fait part de son désir de trouver une solution à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes. Voilà pourquoi, dès ce mois de juin 2008, un projet-pilote sera mené dans la commune d'Ixelles, plus particulièrement dans la chaussée d'Ixelles et la chaussée de Wavre.

Comment cela se déroulera-t-il concrètement ?

Les commerçants qui ont un contrat avec l'Agence Bruxelles-Propreté seront équipés en cendriers sur pied. Il est en effet important que la Région réponde à ce problème de malpropreté et prenne ses responsabilités. L'objectif est que d'ici la fin de la législature (2009), la plupart des zones commerciales de la Région bruxelloise soient équipées de cendriers sur pied. Tel est l'objet de l'élaboration du plan sur lequel planche l'Agence Bruxelles-Propreté.

(St. Bo.)

Street advertising: la Ville va taxer

► Une banque nettoie les trottoirs de la Ville avec une technique de pochoirs et de karchers à des fins publicitaires.

La Ville de Bruxelles, alertée par l'agence Belga, s'est penchée sur les trottoirs nettoyés de manière très précise par une banque à des fins publicitaires. La Ville annonce mardi qu'elle n'est pas d'accord et qu'elle prendra les mesures nécessaires.

Depuis cette semaine, une nouvelle action commerciale originale, à savoir le "street advertising", a vu le jour. En différents lieux de passage en Belgique, les trottoirs servent de support publicitaire à une banque. Le "street advertising" utilise une technique de pochoirs et de karchers permettant de créer un contraste propre-saleté qui fait apparaître le message publicitaire.

La porte-parole de la banque concernée annonçait lundi qu'une telle pratique ne nécessitait aucune autorisation communale, en général indispensable pour toute action sur la voie publique. Aucune demande n'a effectivement été introduite dans les différentes communes concernées.

"Nous allons mener une procédure et envoyer des

agents de police ou des agents du service de taxation", indique le porte-parole du bourgmestre de la Ville de Bruxelles. "La taxe sera dressée, soit au niveau du dispositif publicitaire, parce que la banque utilise le trottoir comme support publicitaire, soit, en tant qu'amende administrative, au niveau du règlement général relatif à la propreté parce qu'il est interdit de tracer des signes et des inscriptions, quelle que soit la manière utilisée, sur les trottoirs et voies publiques", explique encore le porte-parole.

Message publicitaire

La technique utilisée par la banque a soulevé de nombreuses questions. "Il faut noter dans le cas présent que le message n'a pas été apposé à l'aide de peinture ou d'un autre pigment et qu'il n'y a donc pas de dégradation de la voie publique. La banque a fait nettoyer certaines zones du trottoir pour y faire apparaître un message", souligne le porte-parole de la Ville de Bruxelles. "La banque a essayé de réduire au maximum les possibilités pour la commune de se retourner contre elle, mais il n'empêche qu'elle a un message publicitaire, qu'elle n'a pas les autorisations communales requises et qu'elle a essayé de contourner les taxes. C'est pourquoi nous allons faire le nécessaire", termine-t-il. (Belga)